

Renforcer la viabilité des circuits alimentaires de proximité via la mise en place d'un réseau coopératif : une analyse du collectif 5C

F.Lanzi^{ab}, K. Maréchal^{ab}

1 Introduction

Depuis plusieurs années, les études scientifiques s'accumulent et pointent les multiples impacts négatifs du secteur agroalimentaire dominant sur les plans économique, écologique et social (voir la synthèse de Leach et al. 2012). Les pratiques agricoles dites conventionnelles contribuent aux dérèglements climatiques, à la perte de biodiversité, à l'érosion des sols, à la perte d'autonomie pour les agriculteurs, à l'accroissement de la pénibilité de leur métier, etc. Ce sont autant d'arguments soulignant la nécessité d'une transition vers un système agroalimentaire plus soutenable (voir notamment IPES-Food 2018; IPES-Food 2016). En réponse, ces deux dernières décennies ont vu la (ré)émergence d'un foisonnement d'alternatives suggérant d'autres manières de produire et de consommer des biens alimentaires. Parmi ces alternatives, on peut citer la dynamique autour des circuits courts alimentaires. Par leur objectif de rapprochement entre les mangeurs et les producteurs, les initiatives en circuits courts offrent une *'promesse de différence'* (Le Velly 2017).

Dans cette optique, et bien que leurs effets positifs en matière de soutenabilité doivent être formulés avec nuance (Mundler et Laughrea 2016; Maréchal, Plateau, et Holzemer 2019; Deverre et Lamine 2010), de nombreuses études investiguent ce champ des circuits courts alimentaires en raison, notamment, de leur haut potentiel transformatif (Notamment Chiffolleau 2019; Laughrea, Mundler, et Royer 2018; Gomez et Naves 2018). En effet, comme nous le verrons, ces alternatives, également abordées sous le vocable 'circuits alimentaires de proximités' (Praly et al. 2014), sont considérées comme des niches d'innovations sociales qui présenteraient plusieurs caractéristiques (mouvement « bottom up », organisations d'économie sociale, qualités environnementales et sociétales...) capables d'engendrer les changements fondamentaux nécessaires pour une transition socio-technique (Bui et al. 2016; Chiffolleau et al. 2019; Deverre et Lamine 2010).

Cependant, si ces organisations ouvrent le champ des possibles, rien n'est connu du chemin de transition qu'elles sont susceptibles d'emprunter. De plus, des incertitudes majeures persistent quant à leur pérennité. En effet, à l'heure actuelle, ces alternatives ne sont généralement pas viables ni économiquement (faible rentabilité), ni socialement

^a Université de Liège, Gembloux Agro Bio Tech, Unité d'Économie et de Développement Rural ; Place des orateurs, 1 – B33 – Box 4, 4000 Liège, Belgium.

^{ab} Université de Liège, HEC, Centre d'Économie Sociale ; Place des orateurs, 1 – B33 – Box 4, 4000 Liège, Belgium. Contact author: flanzi@uliege.be

(forte pénibilité). Notre intention pour cette étude est donc d'étudier ce double défi : comment assurer la pérennité de ces alternatives prometteuses [1] tout en amorçant une transition vers plus de soutenabilité [2] ?

En Wallonie (Belgique), on constate l'émergence d'un réseau de collaboration entre acteurs des circuits alimentaires de proximité : le collectif des coopératives citoyennes pour le circuit court¹ (5C), notre cas d'étude. Au sein de ce collectif, les représentants des initiatives en circuits courts échangent de bonnes pratiques, mutualisent des ressources (financières, matérielles, humaines, etc.) et collaborent dans la recherche de solutions communes (mise en place d'outils logistiques, création de petites structures de transformation, coopération pour faciliter l'accès aux fonciers, etc.), etc. Ce faisant, ils mettent en œuvre des solutions collectives visant à renforcer la pérennité de leurs propres structures (et des acteurs qui la composent). Mais, au travers des chartes et contrats qui délimitent le champ de leurs collaborations (en termes de pouvoir de décision, de valeurs, de zone géographique ...), ils contribuent également à la détermination de nouvelles règles du jeu économique et social (en matière de concurrence, de fixation des prix ...).

En confrontant nos observations empiriques à la littérature sur le management des niches d'innovation (Schot et Geels 2008; Seyfang et Longhurst 2016; Smith et Raven 2012) et les théories de transition (F. Geels 2011; F. W. Geels 2002; Smith, Voß, et Grin 2010), on peut émettre l'hypothèse que cette étape de mutualisation pour la pérennisation via la création d'un réseau de coopération correspond à l'émergence d'une « niche globale » (Schot et Geels 2008). La niche-globale serait un niveau de stabilisation intermédiaire entre le niveau des innovations de niche et celui du régime. Elle serait le fruit d'un réseau d'alliances au sein duquel les apprentissages individuels et collectifs s'accumulent, menant à une certaine stabilisation des pratiques. De cette niche-globale se profilerait une certaine institutionnalisation de nouvelles formes de l'agencement marchand (Le Velly 2017; Le Velly et Dufeu 2016). Il s'agit donc d'une première étape de consolidation pouvant, à terme, engendrer une transformation du système agroalimentaire.

L'objectif de ce papier est donc de démontrer qu'en mutualisant afin de surmonter le défi de pérennisation [1], le réseau des acteurs du circuit alimentaire de proximité - la niche-globale émergente - apporte également un début de réponse au défi de transition [2]. Pour tester cette hypothèse, nous décrirons l'intérêt des circuits alimentaires de proximité dans le contexte de transition (section 2). Cette section sera suivie d'une description des difficultés de pérennisation auxquelles ils font face (section 3). Ensuite, nous présenterons les solutions de mutualisations mises en place par les acteurs de terrain. Notre cas d'étude, le projet du Collectif 5C, sera détaillé dans la section 4. Suivant une démarche abductive, nous retournerons dans la théorie pour trouver une explication à l'existence d'une telle organisation et pour comprendre le rôle qu'elle joue dans un processus de transition du système agroalimentaire (section 5). Alors, nous illustrerons notre propos avec le projet de légumerie développé par 5C (section 6) avant de conclure (section 7).

1 <http://collectif5c.be/>

2 Alternatives à haut potentiel transformatif : les circuits alimentaires de proximité

Depuis plus de 20 ans et à la suite à l'intensification de l'agriculture, les preuves s'accumulent et démontrent les impacts négatifs du système agroalimentaire dominant, à la fois sur l'environnement (changements climatiques, érosion des sols, pollution des nappes phréatiques), sur les agriculteurs (diminution de leur nombre, perte d'autonomie et de rentabilité, haut taux de suicide ...) et sur les consommateurs (multiples crises sanitaires, perte de confiance...). Les experts en appellent à une transition vers des pratiques plus soutenables (voir notamment Ploeg 2008; IAASTD 2009; Smith et al. 2014).

Cette transition nécessiterait une multitude de changements fondamentaux dans l'ordre économique et social. Certains remettent en question l'objectif de croissance économique, d'autre prônent une réduction de la consommation moyenne de viandes, ou encore une réglementation plus stricte en matière d'intrants utilisés en agriculture, etc. La transition évoquée serait donc une transformation profonde qui toucherait un large éventail d'aspects interdépendants : allant des technologies aux lois (économiques et juridiques), en passant par les cultures et les habitudes (F. W. Geels 2010; Smith, Voß, et Grin 2010; Grin 2016; Brauch et Oswald Spring 2016).

Les *Grassroots Innovations* et les nouveaux agencements marchands

Face à ce défi de taille, de nombreux travaux se sont penchés sur les « Grassroot Innovations » (GI). Ce sont des innovations issues de la société civile (« grassroot »), en opposition à celles développées par les acteurs du marché et de l'état. Parmi les exemples étudiés on retrouve les initiatives des villes en transition, le « co-housing », les monnaies locales, les systèmes énergétiques communautaires, les circuits alimentaires alternatifs, etc. Les GI's émergent comme réponses plus soutenables à des problèmes auxquels les communautés locales font face (Seyfang et Smith 2007). Aujourd'hui, elles sont de plus en plus considérées comme ayant un haut potentiel transformatif étant donné leur triple qualité de mouvements « bottom-up »¹, appartenant à l'économie sociale et suggérant des innovations dites « sociales » .

Premièrement, ces solutions imaginées de manière plus démocratique, plus inclusive de la population, au plus proche de celle-ci, semblent apporter des réponses mieux adaptées aux acteurs concernés et donc susceptibles de faciliter et généraliser la transition (Smith, Fressoli, et Thomas 2014; Tregear 2011). Ensuite, en tant qu'organisations d'économie sociale, les GI s'inscrivent dans un continuum entre les organisations d'intérêt mutuel et celles qui sont d'intérêt général. Elles ne sont pas des outils financiers cherchant impérativement la maximisation du profit (intérêt capitaliste). Plutôt, leurs finalités sont orientées vers le service aux membres ou à la collectivité au sens large, la société (Defourny 2017). De ce fait, les GI ont une capacité à traiter les enjeux sociaux, économiques et environnementaux d'une manière différente, et potentiellement plus radicale, que les innovations issues du marché.

¹ Porté par une communauté d'activistes et d'organisations de la société civile, en opposition aux initiatives « top-down », développées par un petit nombre et prescrivant un idée de façon descendante

« There is a qualitative difference between, for instance, a community-supported organic vegetable box scheme and the range of organic products sold at a supermarket; the social, economic and environmental dimensions of sustainable development are traded off differently (Smith, 2006; Seyfang, 2007). » (Seyfang et Smith 2007, 584-585).

Enfin, les GI sont des innovations sociales, c'est-à-dire, des « *nouvelle[s] réponse[s] à des problèmes socio-économiques, à des besoins sociaux peu ou pas satisfaits par les marchés et les politiques publiques* » (Chiffolleau et Paturel 2018, 82 sur base de BEPA, 2011). Les innovations dites « sociales » ne visent donc pas particulièrement le progrès technique ou technologique. Elles suggèrent de nouvelles *alternatives* en matière de biens et services produits (paniers de légumes, monnaie locale, car-sharing, etc.), mais également de processus (gouvernance participative, structures organisationnelles innovantes, coopération locale, etc.) (Bucolo, Fraisse, et Moisset 2015).

En résumé, ces trois qualités, généralement liées, confèrent aux GI la capacité d'inspirer des changements fondamentaux (Seyfang et Longhurst 2016; Hossain 2016). Comme le mentionnent Leach et al. dans un article d'opinion de 2012 devenu ensuite une référence² :

« [...] keep[ing] human societies within a “safe operating space” [...] requires a radically new approach to innovation, one that gives far greater recognition and power to grassroots actors and processes, involving them within an inclusive, multi-scale innovation politics. » (Leach et al. 2012, paragr. 2) `

L'intérêt pour les « *grassroot innovations* » tels que les potagers collectifs, AMAP (Association Pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne), composts communautaires, etc. en vue d'une transition du système agroalimentaire est clair, et de nombreuses recherches se sont penchées sur le sujet (voir notamment Kirwan et al. 2013; Rossi 2017; Brunori, Rossi, et Malandrin 2011, etc.). En ce qui nous concerne, nous souhaitons nous distancier quelque peu de la notion de GI en centrant notre recherche sur des initiatives certes à haut potentiel transformatif mais qui, pour autant, sont des alternatives de commercialisation. Or, aux premiers abords, il semble que les initiatives marchandes soient exclues de la notion de GI.

En effet, ces-dernières sont définies comme « *non-market-based* » et limitées dans leurs ressources provenant d'activités commerciales (Seyfang et Smith 2007). Dans la littérature francophone, « *non-market-based* » se rapproche de la notion de « *non marchand* »³. Pour autant, Seyfang et Smith semblent admettre au sein des GI toutes les formes juridiques d'économie sociale, ce qui inclut les entreprises sociales et les coopératives, deux formes légales du secteur marchand. Les supermarchés coopératifs ou les coopératives d'énergie en sont des exemples.

2 Cité 315 fois d'après GoogleScholar et 150 selon Scopus.

3 Au sens large, le secteur non marchand regroupe les organisations poursuivant une finalité non lucrative et bénéficiant de ressources non marchandes (et en particulier de financements publics). Au sens strict l'administration publique et les activités dites « de marché » (industrie, commerce,...) sont exclues (Mertens et Marée 2002).

En ce qui nous concerne, nous souhaitons nous intéresser précisément à ces initiatives principalement commerciales et marchandes, laissées de manière ambiguë hors du périmètre des GI, mais qui présentent les triples qualités d'initiatives à haut potentiel transformatif. Selon nous, les dynamiques alternatives non marchandes, telles que les potagers collectifs, ont le potentiel d'inspirer des changements. Pour autant, elles ne représentent pas des solutions viables et rentables pour les petits producteurs qui cherchent à vivre de leurs activités. Ainsi, et au vu des considérations précédemment citées, nous nous intéresserons à ce que Le Velly et ses collègues nomment des nouveaux « agencements marchands ». C'est-à-dire des organisations qui cherchent la rentabilité par la commercialisation, sans pour autant avoir des objectifs capitalistes. Ce sont des organisations hybrides à la fois dans et contre le marché, des activités commerciales capables de mettre en doute les modalités du fonctionnement marchand actuel en étant animées par une « promesse de différence » (Le Velly et Dufeu 2016; Le Velly, Dufeu, et Le Grel 2016; Le Velly 2017).

Les circuits courts, l'ouverture du champ des possibles

Actuellement, dans le secteur agroalimentaire, les « circuits courts » correspondent à la nouvelle forme d'agencement marchand à haut potentiel transformatif. Ceux-ci suscitent beaucoup d'intérêt, à la fois chez les chercheurs (notamment Chiffolleau 2019; Maréchal, Plateau, et Holzemer 2019; Laughrea, Mundler, et Royer 2018; Gomez et Naves 2018), mais également de manière plus générale, dans les médias (RTBF 2018: « Le circuit court est-il une alternative à l'agriculture intensive ? »; Le Monde 2019: « Points de vente les plus fréquentés en circuits courts »; France 3 2019: « Agriculture : la bonne recette des circuits courts »).

Concrètement, les potentiels bénéfiques d'un raccourcissement de la chaîne de distribution alimentaire sont multiples (Voir notamment Lucas et Gasselin 2018 ou encore Ploeg et al. 2014 concernant le phénomène de « repaysannisation ».) Premièrement, en réduisant le nombre d'intermédiaires, les « circuits courts » redonnent de l'autonomie aux producteurs et leur permettent une meilleure rémunération. De plus, le rapprochement entre les producteurs et les consommateurs crée du lien social et réduit l'effet d'anonymat dans l'échange. La confiance se rebâtit peu à peu dans un secteur qui a dû faire face à de nombreux scandales sanitaires (Hinrichs 2000; Kneafsey 2008; Goodman 2013). En outre, ces initiatives suggèrent généralement des techniques agricoles plus soutenables, et dès lors parviennent à réduire l'impact environnemental (Mundler et Rumpus 2012; Lamine 2015).

Pour autant, la durabilité des circuits courts fait débat. De nombreux contre-exemples aux affirmations précédentes sèment le doute. Les travaux notamment de Mundler et Laughrea (2016) ou Deverre et Lamine (2010), dressent un bilan critique des bienfaits du « circuit court ». En définitive, l'impact et l'efficacité d'un raccourcissement de la chaîne de distribution alimentaire demeurent une question complexe (Maréchal, Plateau, et Holzemer 2019).

Ceci étant, en innovant en matière de circulation des biens, de partage de la valeur ajoutée, de démocratie, d'impact écologique... ces alternatives participent à la remise en question du système dominant - jugé insoutenable - tout en suggérant des potentielles

solutions concrètes jugées plus soutenables. C'est dès lors à titre d'innovation sociale, d'ouverture du champ des possibles qu'elles nous intéressent (Chiffolleau et Prevost 2012; Deverre et Lamine 2010; Chiffolleau et Loconto 2018). Nous pouvons donc concevoir les circuits courts comme :

« [...]de nouvelles manières de définir les rapports entre producteurs et consommateurs susceptibles de remettre en cause des aspects essentiels de ce système comme les échanges à longue distance, l'homogénéisation des produits ou leur détachement des lieux et conditions de production » (Deverre et Lamine 2010, 61).

De circuits courts à Circuits Alimentaires de Proximité (CAP)

Ainsi, le circuit court détient un haut potentiel transformatif et dès lors retient notre attention. Ceci étant, la définition généralement admise de « circuit court » - limitant la chaîne à maximum un intermédiaire entre le producteur et le consommateur final - nous paraît insuffisante et trop simplificatrice (Cfr. Praly et al. 2014; Gomez et Naves 2018; Maréchal, Plateau, et Holzemer 2019; Lamine 2015). Sans une clarification de la notion d'intermédiaire, cette définition monocritère atteint rapidement ses limites : doit-on considérer le meunier comme un intermédiaire entre l'agriculteur et le consommateur ? Qu'en est-il des cuisines de collectivités ? Le circuit court a besoin d'une définition multi-acteurs et qui prend en considération la place des valeurs. Sans une certaine proximité de valeurs, le critère d'un intermédiaire au maximum ne permet pas de différencier un magasin coopératif, se fournissant en agrumes bio directement chez un petit producteur italien, d'une grande enseigne qui importe ses agrumes en direct d'une exploitation industrielle en Amérique latine. Les deux chaînes n'ont vraisemblablement pas le même impact économique, écologique et social, mais ne comptent toutes deux qu'un seul intermédiaire.

Sachant cela, nous choisissons la notion de circuit alimentaire de proximité (CAP) pour caractériser notre objet d'étude:

« Le circuit de proximité est donc un circuit de commercialisation qui mobilise les proximités géographiques et organisées entre acteurs du système alimentaire en permettant ainsi une meilleure viabilité économique pour les producteurs. Ces proximités revêtent une dimension spatiale, visant un rapprochement géographique entre consommation et production. Elles s'appuient sur une dimension fonctionnelle, visant le bon acheminement du produit du producteur jusqu'aux consommateurs via les différents acteurs du système ; elles valorisent l'interconnaissance entre ces acteurs et permettent des échanges marchands économiquement viables pour les acteurs concernés. » (Praly et al. 2014, 464-465)

Cette définition nous permet ainsi de traiter des initiatives marchandes, agissant proche de leur communauté, et mobilisant diverses formes de proximité à l'échelle de leur territoire.

3 Des initiatives non pérennes

Si les circuits alimentaires de proximité sont autant d'ouvertures du champ des possibles pour une transition vers un système agroalimentaire alternatif, à l'heure actuelle, ces initiatives ne sont pas encore toutes capables de survivre dans les conditions de marché en application. Nous énonçons ci-après les difficultés qui entravent la pérennité de ces alternatives.

À l'échelle des exploitations, en proposant un circuit raccourci, les acteurs de la chaîne se voient contraints d'exercer plusieurs métiers. Ils sont à la fois producteurs, distributeurs et parfois transformateurs, ce qui les amène à endosser les casquettes de vendeur, démarcheur, comptable, logisticien, etc. Certaines de ces missions dépassent clairement leur domaine d'activité premier. Elles nécessitent également des compétences spécifiques parfois lourdes à mettre en œuvre. Cette situation entraîne une certaine pénibilité du travail ainsi que des difficultés pour dégager suffisamment de marge, à chaque étape du processus. La rentabilité des activités se retrouve donc mise à mal (Laughrea, Mundler, et Royer 2018; Saleilles et Poisson 2012). Dès lors, l'équilibre entre les avantages des CAP (relocalisation et réappropriation de la valeur ajoutée, transparence, métier satisfaisant, etc.) est en tension avec les inconvénients (faible rentabilité, pénibilité du travail, etc.).

Si on élargit la focale, et que l'on regarde les relations en aval de la chaîne d'approvisionnement, on remarque que les échanges sont complexes et lourds, ce qui est dû à une absence de certains maillons d'importances. Prenons l'exemple des cuisines de collectivités. Il s'agit de partenaires jugés importants dans le développement des circuits de proximité¹, mais qui éprouvent, dans l'état actuel des choses, plusieurs difficultés pour s'approvisionner dans les CAP. En effet, dans leur configuration actuelle (en termes de budget, de personnel...), on ne peut pas espérer de ces cuisines, servant parfois plusieurs centaines de repas par jour, qu'elles commandent auprès de chaque petit producteur. Elles ne sont pas non plus en mesure d'assumer le nettoyage et découpage de tous les légumes. Les circuits de proximité réduisent le nombre d'intermédiaires (dans notre exemple il s'agit du rôle de grossiste, livrant des légumes prélavés et prédécoupés), mais les étapes assurées par ceux-ci dans la chaîne conventionnelle ne peuvent pas être intégrées en amont ou aval de la chaîne de proximité sans qu'aucun autre changement ne soit opéré dans leur organisation (Le Velly, Dufeu, et Le Grel 2016).

Il apparaît donc nécessaire que les acteurs circuits de proximité s'organisent pour combler l'absence d'opérateurs intermédiaires manquants et permettre les échanges (par exemple entre les petits producteurs et les collectivités). Pour autant, cette structuration doit se faire sans que les maillons en amont ou en aval aient à endosser une « casquette » supplémentaire (en l'occurrence celle de grossiste ou de légumier) qui pourrait mettre à mal leur viabilité (en faisant exploser leur charge de travail).

¹ En effet, les cuisines de collectivité représentent un débouché potentiellement « structurant » pour les CAP. On constate notamment un intérêt via les politiques publiques comme le GreenDeal en Wallonie, Good Food à Bruxelles ou encore Breizh Alim en Bretagne.

Cette phase de structuration est d'autant plus critique qu'elle touche potentiellement à l'essence-même du circuit de proximité. En effet, bien que nous ayons choisi une acception multi-acteurs, les circuits de proximité ont, par construction, vocation à limiter le nombre d'intermédiaires. Dès lors, les solutions de grossistes ou légumerie dans leurs configurations classiques actuellement dominantes (captant une partie de la valeur et réduisant l'autonomie des producteurs) n'apparaissent pas forcément pertinentes.

Comment dès lors structurer les circuits de proximité sans complexifier le travail de certains maillons, ni entraver leur rentabilité et tout en maintenant la '*promesse de différence*' ? Faut-il installer de nouveaux acteurs, faire changer ceux que l'on retrouve dans le système conventionnel en place ? Faut-il (ré)inventer toutes les étapes de la chaîne pour sortir du système dominant ?

La structuration des CAP au sein d'un système dominant « verrouillé »

Ce défi de pérennisation par la structuration est d'autant plus compliqué qu'il s'opère dans un contexte difficile. En effet, les circuits de proximité se veulent « alternatifs », autrement dit, en marge du système agroalimentaire dit « conventionnel ». Pour autant, tous les acteurs et tous les maillons des circuits de proximité sont, malgré eux, encadrés dans ce régime « conventionnel » dominant. Il n'est pas rare que les initiatives mélangent les pratiques des circuits dits « longs » et « courts ». Par exemple, certains producteurs des CAP diversifient leurs débouchés en vendant également à des magasins de la grande distribution. De même, les transformateurs sont parfois obligés d'acheter leurs ingrédients sur le marché conventionnel. Ou encore, certains producteurs augmentent leurs débouchés en vendant, au sein des circuits alternatifs, des produits refusés dans le circuit conventionnel (légumes de mauvais calibre et/ou ne présentant pas l'apparence requise...). Il est dès lors plus adéquat de parler d'alternatives hybrides (Forssell et Lankoski 2015; Lamine 2012) pour ces initiatives qui restent dépendantes de certains dispositifs du système conventionnel. Cette hybridité est le signe propre d'une phase d'*entre-deux* (entre le marché et l'état, entre le circuit « court » et « long ») qui caractérise les transitions (Cassiers et Maréchal 2017). Notons qu'en apportant cette nuance, nous évitons non seulement le dualisme qui oppose les notions telles qu'*alternatif* et *conventionnel*, ou *local* et *global* ; mais c'est également un moyen de refléter la complexité de la situation et les défis qui devront être surmontés pour faire évoluer les CAP.

En plus de ce délicat positionnement hybride, cet « *entre-deux* », les CAP font face à un système dominant verrouillé par des interdépendances socio-techniques. En effet, grâce aux apports des « transitions studies », nous savons que la société se comporte comme un écosystème adaptatif complexe dont le niveau « méta » est composé d'une multitude de sous-systèmes socio-techniques (comme le système agroalimentaire, le système énergétique, la mobilité...) évoluant de manière interdépendante. Chaque système est dit *socio-technique* puisqu'en son sein se mêlent différents éléments techniques (pratiques d'utilisation, technologies accessibles...) et sociaux (groupes d'acteurs, institutions, croyances, règles...). Ces éléments sont en constante interactions. Chaque système correspond donc à un ensemble complexe de règles, de pratiques, qui déterminent et organisent la conduite des acteurs. L'interdépendance entre les aspects sociaux et techniques au sein des systèmes, mais également entre les systèmes, rend

ceux-ci très difficiles à modifier (F. Geels 2004a; F. Geels 2004b). On parle de verrouillage ou encore d'inertie, de « dépendance au sentier » (« path dependency ») du régime socio-technique (Maréchal 2012).

Pour illustrer ces verrouillages (« lock-ins ») qui maintiennent le système actuel en place, nous reprenons le rapport récent de l'International Panel of Experts on Sustainable Food Systems :

“These ‘lock-ins’ include the path dependency of industrial agriculture, where upscaling, rationalization, and specialization reinforce one another; the export orientation of food and farming systems in many countries, based around large-scale monocultures; the societal expectation of cheap food, requiring low-cost and high externality commodity production; the compartmentalized and short-term thinking that prevails in politics, research and business, driving short-term, productivist approaches; the ‘feed the world’ narratives that focus attention on increasing production volumes of staple crops above all else; and the correspondingly narrow measures of success used to identify progress in food systems. All of these lock-ins are underpinned by the ever-increasing concentration of power in food systems, whereby value accrues to a limited number of actors, strengthening their economic and political dominance, and thus their ability to influence the policies and incentives guiding those systems” (IPES-Food 2018, 8).

Ils concluent :

« Given the severity and interconnectedness of these challenges, reducing specific impacts – on biodiversity, on climate change, on small-scale farming communities – will be difficult without rethinking the whole basis of food and farming systems. New paradigms are required, rooted in fundamentally different relationships between agriculture and the environment, and between food systems and society. » (IPES-Food 2018, 8)

Ainsi, le succès des circuits alimentaires de proximité dépend non seulement de la structuration de la chaîne, mais demande également une capacité à dépasser certains verrous socio-techniques.

4 Organiser la mutualisation à travers la création d'une « méta-structure » : le cas du Collectif 5C

Mutualiser pour structurer et déverrouiller

En Wallonie (Belgique), nous observons des producteurs, des citoyens, des collectivités locales qui mettent en œuvre des stratégies de mutualisation à échelle territoriale afin de relever les défis de structuration et de déverrouillage auxquels les circuits alimentaires de proximité sont confrontés. En effet, plusieurs acteurs des CAP wallons choisissent, au travers d'organisations formelles ou informelles, de mettre en commun des ressources matérielles (machines, transports, outils informatiques, etc.) ou

immatérielles (ressources humaines, échange de bonnes pratiques, partage du risque, etc.).

Ainsi, il existe des coopératives de producteurs mutualisant des machines de production et de transformation, des moyens logistiques (via des CUMA, Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole), mais également de la main d'œuvre à travers des groupements d'employeurs (GE). De même, on compte de plus en plus de coopératives de commercialisation, alliant consommateurs et producteurs dans la distribution des produits issus des CAP. L'étude « Structuration des Filières » réalisée par Plateau et al. 2016, fait l'état des différentes formes de mutualisation, de leurs multiples objets, ainsi que des processus et enjeux de telles stratégies dans le paysage wallon.

La mise en commun de moyens matériels ou immatériels est une potentielle solution aux défis rencontrés par les CAP. Elle peut, en effet, contribuer à la structuration de la filière, sans que celle-ci ne repose démesurément sur un seul acteur, souvent œuvrant à petite échelle de surcroît. Par exemple, les ateliers de transformation collectifs ou partagés (légumeries, fromageries...), les intermédiaires logistiques (acheteurs, transporteurs...), ou encore les groupements d'employeurs, etc. sont des chaînons jusqu'ici manquants dans l'organisation des circuits de proximité. Ce sont également des moyens de surmonter les verrous socio-techniques puisque les groupements d'employeurs, par exemple, facilitent l'embauche du point de vue administratif, juridique et fiscal quand un producteur seul ne trouvait pas le temps pour gérer ces différents aspects. De même, les ateliers partagés portent la responsabilité sanitaire devant les autorités compétentes en la matière (AFSCA¹ en Belgique), déchargeant ainsi les producteurs d'une « casquette » supplémentaire (Plateau, Maréchal, et Holzemer 2016). De cette manière, les acteurs de CAP, peuvent engager du personnel, ou faire transformer leur production sans forcément endosser seul toutes les responsabilités administratives, juridiques, fiscales, sanitaires, etc. qui nécessitent du temps et des compétences spécifiques.

Si ces organisations de mutualisation(s) ont déjà fait l'objet de nombreuses recherches (de manière non exhaustive, voir : Lucas et Gasselin 2018; Gafsi et Terrieux 2016; Mundler et Valorge 2015; Lanciano, Poisson, et Saleilles 2016), aujourd'hui nous observons l'émergence de structures méta-organisationnelles, encore peu étudiées. C'est ce niveau « méta » qui retiendra à présent notre attention.

En théorie, les méta-organisations sont des structures (pouvant prendre des formes juridiques diverses) regroupant des organisations dans le but de mutualiser des ressources, des risques, etc., et cela, sans relation verticale ou hiérarchique (Gadille, Tremblay, et Vion 2013). Ainsi, bien qu'elles soient liées par des droits et devoirs réciproques, les membres d'une meta-organisation restent autonomes :

« Chacun garde a priori sa spécificité, mais s'engage à mutualiser des ressources et à participer aux initiatives sans y être fortement contraint par une autorité surplombante » (Gadille, Tremblay, et Vion 2013, paragr. 4).

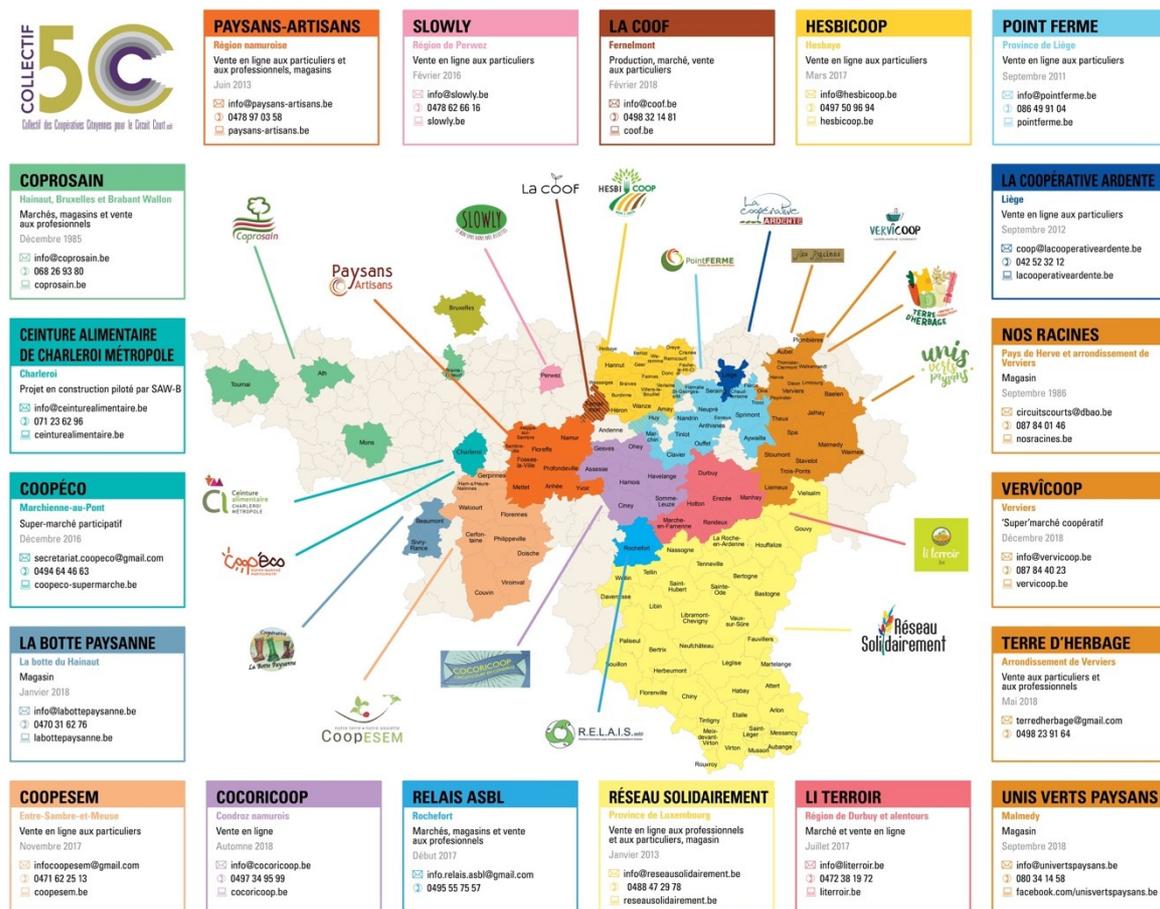
1 Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (www.afsca.be)

En résumé, les méta-organisations seraient des intermédiaires, facilitateurs de mutualisations.

Le cas du Collectif 5C en Wallonie (Belgique) une méta-organisation dans les CAP

Le « Collectif des Coopératives Citoyennes pour les Circuits Courts » est né en juin 2017. Il s'agit d'une association sans but lucratif (ASBL) regroupant actuellement 19 coopératives² éparpillées sur le territoire wallon (Belgique, cfr Figure 1). L'objectif de ce collectif est de renforcer les coopératives de commercialisation au sein des CAP, et donc indirectement, de renforcer les petits producteurs qui y sont associés. En pratique, 5C organise l'échange de savoir-faire afin que chaque organisation membre puisse améliorer ses outils et ses stratégies, sur son territoire. De plus 5C facilite la coopération sur des projets communs tels que la construction d'un atelier légumerie, d'un abattoir de proximité, d'une bocalerie, etc., destinée à élargir les perspectives économiques en termes de débouchés ou de plus-value des membres directs et indirects. Selon nous, 5C coïncide avec la définition d'une méta-organisation. Les paragraphes suivants, en décrivant sur son parcours, ses intentions et ses activités, visent à le démontrer.

Figure 1 - La carte des coopératives membres du Collectif 5C



Issue de leur site : <http://collectif5c.be/membres/> consultée le 27/08/19

2 D'après le procès-verbal de l'assemblée générale du 28/05/2019

Historiquement, 5C est une émanation de la coopérative « Paysans & Artisans » (PA), dont l'objectif est de soutenir les petits producteurs locaux de Floreffe (Wallonie, Belgique) via la commercialisation de leurs produits. Le projet allie les acteurs d'un bout à l'autre de la chaîne alimentaire, à l'intérieur d'un territoire restreint. Ainsi, au sein de PA, consommateurs et producteurs résistent ensemble aux effets néfastes de l'industrie agroalimentaire tout en soutenant le développement d'un autre modèle économique basé sur la solidarité et la proximité³.

Fort de son succès et pionnier dans le domaine (à sa création en 2012, il n'existait encore que deux projets similaires en Wallonie), PA en inspire d'autres. Très rapidement, différentes organisations similaires voient le jour dans les territoires alentours. Celles-ci, viennent alors chercher conseils auprès des porteurs de PA :

« Depuis 2014-2015, le vendredi, on reçoit souvent des gens qui viennent nous poser des questions : que ce soit des producteurs ou des citoyens, ils ont envie de créer quelque chose de semblable... Alors quand il y a eu la possibilité d'obtenir des subsides, on s'est dit : au lieu d'investir chacun, notamment sur les logiciels informatiques de vente en ligne, il faut s'entraider. Et puis, ce que l'on faisait le vendredi, il fallait l'officialiser » (Adapté d'un entretien avec la Présidente de PA, rencontrée le 04/06/19).

C'est ainsi que s'est créé le Collectif 5C, 4 ans après PA. Depuis, l'organisation rassemble de plus en plus de coopératives, passant de 7 initialement à 19 aujourd'hui. Avec cette amplification, les objectifs se sont progressivement étendus également :

« C'était d'abord un échange de pratiques et de savoirs faire et puis c'est devenu un échange de produits, un projet de revue... » (Adapté d'un entretien avec la Présidente de PA, rencontrée le 04/06/19).

En 2019, le collectif 5C

« vise prioritairement à renforcer les coopératives de commercialisation en circuit court et les producteurs qui en sont membres. Premièrement, grâce à l'échange de savoir-faire pour améliorer les stratégies, les outils d'organisation et de communication que chacun pourra ensuite appliquer sur son territoire. Deuxièmement, par la mise en place de coopérations concrètes autour de projets impliquant plusieurs coopératives établies sur différents territoires pour réaliser des économies d'échelle. » [Extrait de la vision de 5C, site consulté le 13/08/19].

Concrètement, l'organisation est principalement active dans trois domaines : l'échange de bonnes pratiques, la mutualisation d'outils, et la sensibilisation auprès des citoyens et des pouvoirs publics.

Sur le plan des échanges de bonnes pratiques, ceux-ci se font de manière relativement informelle. Généralement, les réunions trimestrielles du collectif permettent aux coopératives de se rencontrer et d'échanger. Les coopératives qui hébergent les réunions en alternance ont l'opportunité de faire visiter leurs locaux et d'expliquer leur fonctionnement. Il y a également des moments de pause conviviaux organisés durant les

³Cfr. Section « Vision » sur le site de l'organisation (<http://collectif5c.be/vision/>), consulté le 30/07/2019

réunions. Ce dispositif permet ainsi de nombreuses interactions. Il s'agit là d'un avantage qui a par exemple été récemment mis en avant par une coopérative lors de sa demande d'intégration à 5C :

« En effet, pour atteindre ses objectifs, une coopérative ne peut fonctionner de manière isolée et indépendante. Par des échanges, rencontres avec d'autres coopératives nous devrions pouvoir mieux cibler nos priorités et adapter notre fonctionnement. » [Extrait de la demande d'adhésion de Copéractive, 28/05/2019].

Sur le plan de la mutualisation d'outils, dès le départ, les membres du collectif ont eu accès à une plateforme de vente en ligne qui avait été développée par et pour PA. Si ce premier outil est probablement la première pierre concrète à l'édifice de 5C, aujourd'hui d'autres projets sont en cours : principalement la construction d'une légumerie et d'une bocalerie. Ces-derniers sont pilotés par des sous-groupes du collectif, composés de quelques coopératives géographiquement proches de ces futurs outils. La légumerie - qui permet une première transformation de pré-lavage, pré-découpage, etc. - devrait permettre de toucher un marché jusqu'ici hors de portée des CAP : les cuisines de collectivité et la restauration. De plus, l'outil serait à disposition des producteurs et des magasins coopératifs, permettant aux deux de mieux valoriser la production de légumes en captant tout ou une partie des bénéfices de la transformation. En plus de la légumerie et de la bocalerie, d'autres outils de mutualisation sont en cours réflexion. Il semble notamment que les coopératives désirent qu'un outil de logistique partagée soit créé. Celui-ci permettrait de faciliter les échanges de produits entre terr(it)oirs, mais il aurait également pour but de réaliser des économies d'échelle dans le cas des produits importés (agrumes, bananes, café...). L'extrait de la candidature déposée par la Ceinture alimentaire Charleroi Métropole témoigne de ce besoin :

« Ayant appris que le collectif 5C se préparait à initier une réflexion sur une logistique à l'échelle wallonne, en mesure de répondre aux défis à venir (notamment les besoins des cuisines de collectivités durables) ; considérant aussi qu'il faut dès à présent concevoir la logistique au niveau local avec une vision qui intègre les futurs enjeux et développement régionaux en coopération avec les autres territoires ; considérant aussi que notre projet ait atteint une maturité suffisante pour ce faire, nous pensons que le moment est venu de rejoindre 5C ». [Extrait édité de la demande d'adhésion de la Ceinture alimentaire Charleroi Métropole, Saw-B, 28/05/2019]

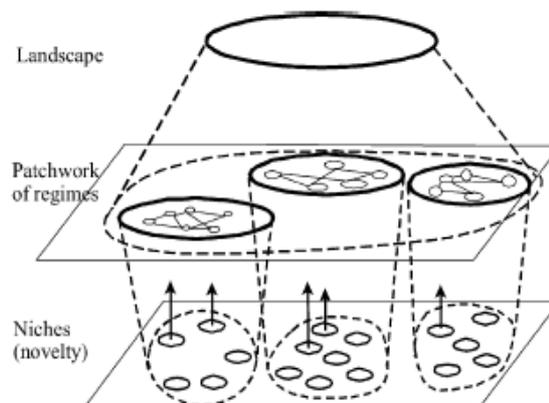
Sur le plan de la sensibilisation, 5C travaille depuis plus d'un an au projet d'une revue (premier numéro programmé pour fin de l'année 2019). Au travers de ce trimestriel, l'objectif est de promouvoir le mouvement, créer une communauté, inspirer de futures initiatives et « dénoncer l'ennemi »⁴ : la grande distribution.

En définitive, ces différents éléments démontrent que le Collectif 5C constitue belle et bien une méta-organisation. L'exemple de 5C apporte ainsi quelques éléments de réponse à de notre question : Comment assurer la pérennité des circuits alimentaires de

⁴ Formulation empruntée au président du Collectif 5C et exprimée lors de la conférence « Agroécologie & territoire » à l'Université libre de Bruxelles le 20/06/19

proximité tout en amorçant une transition vers plus de soutenabilité ? Nous savons à présent que la formation d'un réseau de mutualisation est un des moyens déployés par les acteurs de terrain dans le but de progressivement devenir pérennes. Dans la suite de nos recherches, afin de répondre à la seconde partie de l'interrogation, nous analysons cette méta-organisation qu'est le collectif 5C, non plus au regard de leur objectif de viabilité, mais sous l'angle de l'amorce potentielle d'une transition du système agro-alimentaire. En d'autres termes, est-ce que la création d'une méta-organisation peut constituer un chemin de transition ?

5 Retour à la théorie : 5C une « niche-globale » ?



Le nombre de contributions scientifiques tentant de comprendre (et d'influencer) le passage à une société plus durable ne cesse d'augmenter (voir l'état des lieux des « transition studies » dressé par Köhler et al. 2019). Dans ce domaine des « transition studies », un cadre conceptuel est devenu incontournable : la perspective multi-niveau (multi-level perspective, MLP). Cette heuristique proposée par Frank Geels et ses collègues (F. W. Geels 2002; F. Geels 2011, 201; Smith, Voß, et Grin 2010), présente le changement systémique comme le résultat d'interactions entre trois niveaux : les niches qui contiennent les innovations radicales, le régime socio-technique verrouillé, et le paysage, c'est-à-dire le contexte exogène (dérèglement climatique, mondialisation...).

La distinction entre ces trois niveaux marque des degrés de structuration et de stabilité différents : la survie des niches est incertaine (faible stabilité), le régime est verrouillé par des interdépendances socio-techniques (le liens entre les système d'alimentation, de mobilité, de sécurité sociale... entraînent une forte stabilité comme présenté dans la section 3), le paysage correspond au contexte et aux changements qui s'observent sur des dizaines d'années voir des siècles et sur lesquels les acteurs ont moins d'emprise (ex. : changement climatique, mondialisation, guerre, choc pétrolier...) (F. W. Geels 2010). Si l'on accepte ce prisme, une transition socio-technique, c'est à dire une transformation du régime, n'advient que lorsque celui-ci est sous pression. Cette même pression qui proviendrait soit du paysage, soit des innovations de niches, soit d'une combinaison entre ces deux niveaux.

Figure 2: Les multiples niveaux (niches - régime – paysage) (Geels, 2002)

Sur base des différentes combinaisons d'alignement entre les niches, le régime et le paysage, une pluralité de chemin de transition ont déjà été conceptualisés. Dans leur article de 2007, Geels et Schot dressent une première typologie de ces « transition pathways ». En examinant l'enchaînement et la nature des interactions entre les niveaux, ils déterminent quatre trajectoires : la substitution, la transformation, la reconfiguration et le dé-alignement, ré-alignement. Si toutes ces trajectoires mènent à un changement systémique, les travaux de Smith et Raven (2012) viennent nuancer ces résultats en proposant deux options supplémentaires : « fit and conform » ou « stretch and transform ». Dans le premier cas, il n'y a pas de transformation, la niche doit s'adapter aux règles et institutions en place. Dans le deuxième scénario, l'innovation parvient à forcer les institutions et les règles à s'adapter. Il y a alors transformation du régime.

En tant qu'heuristique, la MLP ne permet pas de prédire le changement et les typologies développées à ce jour ne sont mobilisables qu'ex-post (F. W. Geels et al. 2016). Il s'agit donc d'un cadre structurant qui nous outille dans la compréhension des relations entre ce qui est novateur et ce qui est établi. Puisque nous nous intéressons au processus de transitions du système agro-alimentaire, un processus « in the making » (Brédart et Stassart 2017) ; il semble opportun de revenir aux théories SNM qui présentent une focale mise sur les niches d'innovations et les chaînes d'évènements qui permettent leur adoption, leur promulgation.

En effet, le champ du management stratégique des niches (« Strategic Niche Management », SNM) - dont les premiers travaux devançant la MLP - vise à comprendre et expliquer les raisons du succès ou de l'échec des innovations qui bousculent l'ordre établi, celles dites radicales.

A l'origine, les théories SNM et MLP ont d'abord été pensées dans le but de comprendre et accompagner le développement de niches technologiques (en matière d'énergie, de transport...)(Kemp, Schot, et Hoogma 1998). Mais depuis quelques années, les innovations sociales sont également analysées au travers des prismes SNM et MLP. Principalement, les travaux de Gil Seyfang et ses collègues concernant les « grassroot innovations » ont prouvé la pertinence de ces cadres pour étudier les innovations sociales (notamment Seyfang et Smith 2007; Seyfang et Longhurst 2016; Smith, Fressoli, et Thomas 2014). De plus, dans le récent état de l'art dressant les avancées et les défis des *transition studies*, les 29 auteurs (Köhler et al. 2019) encouragent à continuer les recherches en ce sens. Ayant déjà argumenté du potentiel transformatif des circuits alimentaires de proximité (section 2), nous mobilisons la grille de lecture de la SNM pour analyser si, de par ce qui caractérise son évolution, la méta-organisation 5C est susceptible d'engendrer une dynamique de transition du système agro-alimentaire.

Les facteurs de développement des niches d'innovation

Depuis les années 90s, six facteurs de développement des niches ont été identifiés au sein de la littérature SNM. Dans un premier temps, les recherches menées au sein de ce champ distinguent trois éléments influençant l'émergence et le développement dit « interne » des innovations de niche. Premièrement, une invention s'en porterait mieux s'il existait une vision d'avenir (tangibile, spécifique et fiable), ainsi que des perspectives et des attentes communes qui motivent et orientent les efforts consentis (« vision &

expectations »). Deuxièmement, au plus le réseau d'une niche est étendu, au plus celle-ci bénéficierait de soutien financier, humain, politique, etc. (« network »). Troisièmement, l'apprentissage (« learning »), compris comme l'accumulation de connaissances, constituerait un mécanisme nécessaire de consolidation des niches (Schot et Geels 2008).

Les trois autres facteurs, qui furent identifiés en second temps, sont qualifiés d'« externes » car ils analysent le développement de la niche au regard des rapports (interactions et interdépendances) avec les deux autres niveaux : le régime et le paysage. Ainsi, les pressions exercées par le paysage (dérèglements climatiques) ou encore par les crises de régime (crises sanitaires, crises pétrolière, crises économiques...) influence la persistance d'une innovation. De même, les travaux de Smith et Raven (2012) mettent en évidence le rôle primordiale du « bouclier »¹ qui forment l'espace protégé de la niche. Ce bouclier composé de ressources protectrices (subsidés, investisseurs, brevet, avantages concurrentiels...) isolent l'innovation des pressions du milieu très sélectif du marché, tout en nourrissant son évolution pour aboutit à la maturation de la niche. Enfin le dernier facteur identifié, et celui qui nous occupera le plus, correspond à l'émergence d'une niche-globale.

La dialectique locale – globale utilisée par Geels et Raven (2006) distingue les niveaux auxquels les processus de développement internes (« vision & expectations », « network », « learnings ») ont lieu. A l'échelle locale, les initiatives se développent dans un contexte qui leur est propre. A l'échelle de la niche globale, le niveau est méta, autrement dit multi-projets ce qui permet à la fois l'échange d'informations et de bonnes pratiques (« learnings »), mais également la construction d'un réseau autour de mêmes valeurs et d'attentes communes (« vision, expectations & network »). C'est ainsi que les connaissances et pratiques qui étaient jusqu'ici réparties de manière diffuse (entre les niches locales) se trouvent agrégées entraînant de ce fait, l'émergence d'une niche-globale. L'effort nécessaire d'articulation des connaissances du niveau local vers le niveau global mène à la création d'une vision commune et de règles partagées. De par ce processus d'institutionnalisation progressif, la niche globale devient un *proto-régime*, un niveau intermédiaire entre les niches et le régime. Dès lors, à l'instar de la schématisation utilisée pour les trois niveaux de la MLP, on représente le niveau « global » au-dessus du niveau « local » afin de faire état d'un niveau de stabilisation supérieure (cfr Figure 3).

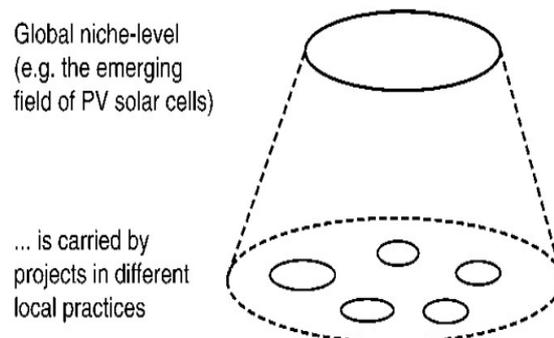


Figure 3 - Les initiatives locales et le niveau de la niche globale (Geels & Raven, 2006)

1 De l'expression anglophone « shield » utilisée dans le texte par Smith et Raven (2012)

D'après Geels et Raven (2006), la formation d'une niche globale comporte quatre phases.

- (1) D'abord (« Local phase »), les initiatives expérimentent seules. Elles développent des connaissances qui leur sont propres et qui leur permettent de répondre à leur problématique « locale ». Il n'y a pas encore d'espace pour échanger les connaissances acquises.
- (2) Ensuite (« inter-local »), peu à peu, les différents acteurs échangent entre eux leurs bonnes pratiques, leurs techniques, les informations qu'ils détiennent et ceci afin de renforcer l'initiative de chacun. Un réseau commence à se créer.
- (3) La troisième phase (« trans-local ») marque le début de la montée en généralité des connaissances mises en communs. En effet, après l'agrégation des connaissances et des pratiques « locales » (c'est-à-dire liées au contexte « local » de chacune des niches), le processus nécessaire d'articulation de ces informations amène à la synthétisation, à la codification, et *in fine* à la formalisation de règles, de principes et d'une vision à un niveau plus général. Ces éléments sont davantage pensés pour qu'ils soient valables dans un contexte méta couvrant l'ensemble des acteurs de la niche globale. Lors de cette phase, on voit apparaître des acteurs intermédiaires dont la mission est de faciliter et de coordonner le processus de généralisation.
- (4) Enfin, la quatrième phase (« globale phase ») correspond à l'institutionnalisation et la standardisation des règlements, normes, attentes développées durant les trois autres phases ; elles sont maintenant dominantes et partagées par l'ensemble du réseau créé.

Notons que la niche globale est certes le résultat d'un processus en quatre phases, mais son aboutissement ne signifie nullement la disparition des niches locales, ni le remplacement du régime en place.

Sur base de la vision du Collectif 5C évoquée précédemment (section 4, p.12), et selon laquelle la *méta-organisation* « *vise prioritairement à renforcer les coopératives [...] grâce à l'échange de savoir-faire [...] par la mise en place de coopérations concrètes [...] impliquant plusieurs coopératives [...]* », nous pouvons raisonnablement postuler qu'un processus de formation d'une niche globale est en cours. Nous faisons l'hypothèse que ce processus en est à sa troisième phase (« trans-local ») et que le Collectif 5C constitue un des intermédiaires facilitateurs, coordonnant l'articulation des connaissances et des pratiques « locales » vers le niveau global. Afin d'étayer notre propos, nous illustrons nos hypothèses grâce au projet de Petite Légumerie orchestré par le collectif 5C.

5.1. Le Collectif 5C, une niche globale en troisième phase ? Leur projet de Petite Légumerie en Circuit Court comme illustration.

Parmi les différents projets du Collectif 5C, nous avons eu l'opportunité d'observer de près la mise en place d'un outil partagé : La Petite Légumerie en Circuit Court. A l'instar du présumé processus de transition du système agro-alimentaire, le projet de légumerie est une démarche *en cours* (« transition in the making »). De ce fait, d'une part, la récolte

de donnée est rendue possible et d'autre part, nous pouvons objectiver le processus, *en cours*, de formation d'une niche globale.

Nos informations ont été récoltées dans les documents de travail auxquels nous avons eu accès (rapports, procès-verbaux, etc.), ainsi que lors des deux tables rondes que nous avons organisées (à la demande de 5C) afin que se rencontrent les acteurs de l'offre et de la demande gravitants autour du projet de légumerie.

5.1.1. La Petite Légumerie en Circuit Court, son origine, ses objectifs.

En 2018, trois coopératives du collectif 5C répondent à l'appel à projets ministériel donnant lieu à des subsides pour la construction d'un hall relais agricole. Paysans-Artisan (PA), CoopESEM et Cocoricoop encadré par le Bureau Economique de la Province de Namur (BEP) remettent un dossier pour la Petite Légumerie en Circuit

Les objectifs du projet « Petite Légumerie en Circuit Court » sont les suivants :

Procurer des débouchés supplémentaires pour les productions maraîchères sur petite surface, notamment pour les productions excédentaires et les légumes abîmés ou hors gabarit ; éviter ainsi les pertes sur champ ;

Encourager les petits maraîchers à développer, à côté de leur production diversifiée, des spécialisations choisies dans le cadre d'une concertation entre petits maraîchers ;

Élargir la gamme de produits vers une clientèle nouvelle (restaurants, cuisines de collectivité, transformateurs, particuliers) : légumes lavés, épluchés, découpés, mais aussi soupes et sauces ;

Créer de la valeur ajoutée supplémentaire pour les producteurs primaires ;

Étaler les revenus des petits maraîchers via l'étalement de la vente pendant l'hiver et le printemps de produits conservés ou congelés.

Figure 4 - Extrait du projet de règlement d'ordre intérieur pour les utilisateurs de la Petite Légumerie en Circuit Court (p.1).

Court. Ce projet répond à une volonté stratégique d'accroître et de stabiliser la rentabilité de la production maraîchère en circuit court. Comme ils le disent, (cfr. Erreur : source de la référence non trouvée), cet outil de transformation des légumes (du pré-lavage à la surgélation) permettrait probablement l'élargissement des volumes de production vendable, l'augmentation de la valeur ajoutée et l'étalement des revenus annuels (par exemple, en écoulant des produits surgelés en hiver lorsque la production de légumes frais est faible).

5.1.2 Démonstration du processus de formation de niche globale en cours : phase trois « trans-locale »

A présent, nous présentons de manière plus fine et plus systématique les éléments récoltés qui nous permettent de penser que la légumerie initiée par 5C témoigne de l'émergence d'une niche globale. Comme nous l'avons brièvement évoqué, nous estimons que le processus en est à sa troisième phase étant donné le caractère inter-initiatives du

projet, l'apparition d'acteurs intermédiaires et l'élaboration de règles et principes contraignants pour les différentes parties prenantes.

5.1.2.1 Un projet inter-initiatives

La Petite Légumerie est un projet multipartite qui, d'une part, uni directement trois coopératives dans la mutualisation d'un outil de transformation. Et qui, d'autre part, a été présentée aux autres membres du Collectif 5C comme une première expérimentation, un modèle potentiellement transposable à d'autres coopératives dans l'avenir. De plus, dès le départ le projet se voulait être une réflexion commune. Lors de plusieurs rencontres, les connaissances de nombreux acteurs concernés (maraichers, cuisinier, responsable de restauration collective, chercheurs, ...) ont été récoltés. Ces éléments démontrent qu'il s'agit bien d'un projet *inter*-initiatives, marqué par l'agrégation des connaissances et pratiques d'un réseau d'acteurs.

5.1.2.2 L'apparition d'acteurs intermédiaires

En plus du Collectif 5C, le BEP et notre équipe de chercheurs ont endossés les fonctions de facilitateurs de réunion, de mise en relation des parties prenantes, de coordinateurs des attentes et des besoins, etc. Ces différentes équipes, en jouant le rôle d'intermédiaire ont rassemblé, synthétisé, codifié, ... (notamment à travers les rapports et procès-verbaux rédigés) les connaissances mises en commun. Ce faisant, ils amorcèrent le passage du niveau « contextualisées localement » vers un niveau « dé-contextualisé » et valable plus généralement.

5.1.2.3 La définition de nouvelles « règles du jeu » contraignantes

A la différence de précédents objets mutualisés, tel que l'outil de vente en ligne que partagent les membres du collectif 5C, la légumerie génère des nouvelles « règles du jeu », contraignantes de surcroît. En effet, bien que celles-ci ne seront effectivement en application qu'à la mise en route de la légumerie, nous avons pu observer les prémises d'une redéfinition du principe de concurrence. Sur base des discussions concernant notamment les mécanismes d'élaboration du prix après transformation, de la répartition de la valeur ajoutée, ou de la définition des conditions d'accès à l'outil, ce principe de fonctionnement essentiel du système économique dominant est mis en question au profit d'une approche davantage axée autour de la collaboration, coopération et complémentarité. A titre d'illustration, la proposition d'organiser en commun la planification de la production, crée, du côté de l'offre, un contexte qui permet d'éviter la mise en concurrence des fournisseurs de la légumerie. La Petite Légumerie sera donc le premier objet mutualisé qui lorsqu'il sera en fonction, contraindra le fonctionnement des coopératives membres. Nous sommes donc bien en prise avec une première élaboration de principes et de règles valables non plus au niveau intra-initiatives mais bien au niveau inter-initiatives.

En conclusion de ce cas illustrant de légumerie et d'après nos observations, les éléments présents (projet inter-initiatives, acteurs intermédiaire, nouvelles « règles du jeux ») sont suffisants pour que nous puissions raisonnablement penser être dans la troisième phase (« trans-local ») du processus de formation d'une niche globale.

6 Conclusion

En conclusion, sur base des théories SNM et MLP, les circuits alimentaires de proximité peuvent être entendus comme des innovations sociales et radicales, remettant en question le système agroalimentaire en place. Pour le moment, ces circuits ne sont pas encore pérennes - ni économiquement (faible rentabilité), ni socialement (forte pénibilité) – mais ils se développent peu à peu au sein de niches protégées par l'épargne citoyenne, le bénévolat, les subsides, de larges communautés, etc. Cependant, le risque d'essoufflement de ces ressources est grand, les acteurs cherchent donc des stratégies pour stabiliser leurs activités.

Pour accroître et pérenniser la viabilité des CAP en région Wallonne, les parties prenantes de ces initiatives innovantes ont mis en place une méta-organisation de mutualisation sensée « *renforcer les coopératives de commercialisation en circuit court* » : le Collectif 5C.

L'enchaînement décrit dans la section 5 semble correspondre au processus de formation d'une niche-globale théorisé par Geels et Raven (2006). Ce niveau intermédiaire entre la niche et le régime, le *proto-régime*, correspond à une première stabilisation de l'innovation. Cette étape est caractérisée par l'émergence d'un réseau d'acteurs et d'organisations, par le partage d'expérience et finalement par l'institutionnalisation de normes et principes partagés au sein de ce réseau. Le projet de légumerie du Collectif 5C présenté à la suite, illustre ce processus qui en est probablement à sa troisième étape, la phase « trans-locale ».

L'existence du Collectif 5C, semble ainsi confirmer que les circuits alimentaires de proximité en Wallonie empruntent comme trajectoire présumée de transition, la constitution d'une niche-globale. Subsiste dès lors la question de savoir, si ce *proto-régime* sera en mesure ou non de bousculer le régime en place. Pour reprendre la dialectique mise en place par Smith et Raven (2012) les futures recherches devront examiner si le chemin entamé mènera véritablement à une transformation du régime en place (transition de type « stretch and transform ») ou si les circuits alimentaires de proximité seront victimes d'une conventionnalisation par le système (transition de type « fit and conform »). En d'autres termes, est-ce que les nouvelles « règles du jeu » maintiendront la promesse de différence des circuits alimentaires de proximité ? Et si oui, par quels mécanismes ? Ces questions restent ouvertes

Références

- Bouchard, M. 2006. « L'innovation sociale en économie sociale ». In *L'innovation sociale, émergence et effets sur la transformation des sociétés*, Harrison D, Klein J-L, 121-138. Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Bouchat, Thérèse-Marie. 2019. Présidente de Paysans & Artisans.
- Brauch, Hans Günter, et Úrsula Oswald Spring. 2016. « Sustainability Transition and Sustainable Peace: Scientific and Policy Context, Scientific Concepts and

- Dimensions ». In *Handbook on Sustainability Transition and Sustainable Peace*, édité par Hans Günter Brauch, Úrsula Oswald Spring, John Grin, et Jürgen Scheffran, 3-66. Cham: Springer International Publishing. doi:10.1007/978-3-319-43884-9_1.
- Brédart, David, et Pierre M. Stassart. 2017. « When Farmers Learn through Dialog with Their Practices: A Proposal for a Theory of Action for Agricultural Trajectories ». *Journal of Rural Studies* 53 (juillet): 1-13. doi:10.1016/j.jrurstud.2017.04.009.
- Brunori, Gianluca, Adanella Rossi, et Vanessa Malandrin. 2011. « Co-producing Transition: Innovation Processes in Farms Adhering to Solidarity-based Purchase Groups (GAS) in Tuscany, Italy. » *Journal of Sociology of Agriculture & Food* 18 (1).
- Bucolo, Elisabetta, Laurent Fraisse, et Pierre Moisset. 2015. « Innovation sociale, les enjeux de la diffusion ». *Sociologies pratiques* 31 (2): 1. doi:10.3917/sopr.031.0001.
- Bui, Sibylle, A. Cardona, C. Lamine, et M. Cerf. 2016. « Sustainability Transitions: Insights on Processes of Niche-Regime Interaction and Regime Reconfiguration in Agri-Food Systems ». *Journal of Rural Studies* 48 (décembre): 92-103. doi:10.1016/j.jrurstud.2016.10.003.
- Cassiers, Isabelle, et Kevin Maréchal. 2017. « L'économie dans une ère post-croissance: quel projet, quelle pensée ? » In *Vers une société post-croissance: intégrer les défis écologiques, économiques et sociaux*, 7-22.
- Chiffolleau, Yuna. 2019. *Les circuits courts alimentaires: entre marché et innovation sociale*.
- Chiffolleau, Yuna, et Allison Marie Loconto. 2018. « Social Innovation in Agriculture and Food: Old Wine in New Bottles? » *The International Journal of Sociology of Agriculture and Food* 24 (3): 306-317.
- Chiffolleau, Yuna, Sarah Millet-Amrani, Adanella Rossi, Marta Guadalupe Rivera-Ferre, et Pedro Lopez Merino. 2019. « The Participatory Construction of New Economic Models in Short Food Supply Chains ». *Journal of Rural Studies* 68 (mai): 182-190. doi:10.1016/j.jrurstud.2019.01.019.
- Chiffolleau, Yuna, et Dominique Paturel. 2018. « L'innovation sociale par les circuits courts alimentaires : entre réseaux et individualités ». In *Innovation et développement dans les systèmes agricoles et alimentaires*, Guy Faure, Yuna Chiffolleau, Frédéric Goulet, Ludovic Temple et Jean-Marc Touzard, 81-93. Collection Sythèse. Versailles: Edition Quae.
- Chiffolleau, Yuna, et Benoît Prevost. 2012. « Les circuits courts, des innovations sociales pour une alimentation durable dans les territoires ». *Noroi [En ligne]*, n° 224: 7-20.
- Defourny, Jacques. 2017. « L'économie sociale ». In *L'économie sociale et solidaire*, 29-72. Ouvertures économiques. Louvain-la-Neuve: De Boeck Supérieur.
- Deverre, Christian, et Claire Lamine. 2010. « Les systèmes agroalimentaires alternatifs. Une revue de travaux anglophones en sciences sociales ». *Économie rurale*, n° 317 (mai): 57-73. doi:10.4000/economierurale.2676.
- Forssell, Sini, et Leena Lankoski. 2015. « The sustainability promise of alternative food networks: an examination through "alternative" characteristics ». *Agriculture and Human Values* 32 (1): 63-75. doi:10.1007/s10460-014-9516-4.
- France 3. 2019. « Agriculture : la bonne recette des circuits courts ». France Télévisions. https://www.francetvinfo.fr/economie/emploi/metiers/agriculture/agriculture-la-bonne-recette-des-circuits-courts_3204327.html.

- Gadille, Martine, Diane-Gabrielle Tremblay, et Antoine Vion. 2013. « La méta-organisation territorialisée, moteur d'apprentissages collectifs ». *Revue Interventions économiques [En ligne]* 48.
- Gafsi, Mohamed, et Agnès Terrieux. 2016. « Ateliers de transformation collectifs. Le rôle des proximités dans les stratégies des agriculteurs. » In *Alimentation et proximités : Jeux d'acteurs et territoires*, Educagri. Transversales.
- Geels, Frank. 2004a. « From Sectoral Systems of Innovation to Socio-Technical Systems ». *Research Policy* 33 (6-7): 897-920. doi:10.1016/j.respol.2004.01.015.
- Geels, Frank. 2004b. « From sectoral systems of innovation to socio-technical systems: Insights about dynamics and change from sociology and institutional theory ». *Research Policy* 33 (6): 897-920. doi:10.1016/j.respol.2004.01.015.
- Geels, Frank. 2011. « The multi-level perspective on sustainability transitions: Responses to seven criticisms ». *Environmental Innovation and Societal Transitions* 1 (1): 24-40. doi:10.1016/j.eist.2011.02.002.
- Geels, Frank W. 2002. « Technological Transitions as Evolutionary Reconfiguration Processes: A Multi-Level Perspective and a Case-Study ». *Research Policy* 31 (8-9): 1257-1274. doi:10.1016/S0048-7333(02)00062-8.
- Geels, Frank W. 2010. « Ontologies, Socio-Technical Transitions (to Sustainability), and the Multi-Level Perspective ». *Research Policy* 39 (4): 495-510. doi:10.1016/j.respol.2010.01.022.
- Geels, Frank W., Florian Kern, Gerhard Fuchs, Nele Hinderer, Gregor Kungl, Josephine Mylan, Mario Neukirch, et Sandra Wassermann. 2016. « The Enactment of Socio-Technical Transition Pathways: A Reformulated Typology and a Comparative Multi-Level Analysis of the German and UK Low-Carbon Electricity Transitions (1990–2014) ». *Research Policy* 45 (4): 896-913. doi:10.1016/j.respol.2016.01.015.
- Gomez, Armelle, et Pierre Naves. 2018. « Le gouvernement des circuits courts et de proximité à l'épreuve des territoires : une illustration dans quatre départements ». *Revue Française de Socio-Économie* 20 (1): 259. doi:10.3917/rfse.020.0259.
- Goodman, David. 2013. *Alternative food networks: knowledge, practice and politics*. New York: Routledge.
- Grin, John. 2016. « Transition Studies: Basic Ideas and Analytical Approaches ». In *Handbook on Sustainability Transition and Sustainable Peace*, édité par Hans Günter Brauch, Úrsula Oswald Spring, John Grin, et Jürgen Scheffran, 10:105-121. Cham: Springer International Publishing. doi:10.1007/978-3-319-43884-9_4.
- Hinrichs, C. Clare. 2000. « Embeddedness and Local Food Systems: Notes on Two Types of Direct Agricultural Market ». *Journal of Rural Studies* 16 (3): 295-303. doi:10.1016/S0743-0167(99)00063-7.
- Hossain, Mokter. 2016. « Grassroots Innovation: A Systematic Review of Two Decades of Research ». *Journal of Cleaner Production* 137 (novembre): 973-981. doi:10.1016/j.jclepro.2016.07.140.
- IAASTD. 2009. *Synthesis report: a synthesis of the global and sub-global IAASTD reports*. Édité par Beverly D. McIntyre. Agriculture at a crossroads. Washington, DC: Island Press.
- IPES-Food. 2016. *From uniformity to diversity: a paradigm shift from industrial agriculture to diversified agroecological systems*. International Panel of Experts on Sustainable Food systems.

- IPES-Food. 2018. *Breaking away from industrial food and farming systems: Seven case studies of agroecological transition*. International Panel of Experts on Sustainable Food systems.
- Kirwan, James, Brian Ilbery, Damian Maye, et Joy Carey. 2013. « Grassroots Social Innovations and Food Localisation: An Investigation of the Local Food Programme in England ». *Global Environmental Change* 23 (5): 830-837. doi:10.1016/j.gloenvcha.2012.12.004.
- Kneafsey, Moya, éd. 2008. *Reconnecting consumers, producers, and food: exploring alternatives*. English ed. Cultures of consumption series. Oxford ; New York: Berg.
- Lamine, Claire. 2012. « “Changer de système” : une analyse des transitions vers l’agriculture biologique à l’échelle des systèmes agri-alimentaires territoriaux ». *Terrains & travaux* 20 (1): 139-156.
- Lamine, Claire. 2015. « Sustainability and Resilience in Agrifood Systems: Reconnecting Agriculture, Food and the Environment: Sustainability and Resilience in Agrifood Systems ». *Sociologia Ruralis* 55 (1): 41-61. doi:10.1111/soru.12061.
- Lanciano, Émilie, Marie Poisson, et Séverine Saleilles. 2016. « Comment articuler projets individuel, collectif et de territoire ? Le cas d’un collectif de transformation et commercialisation en circuits courts ». *Gestion 2000* 33 (2): 75. doi:10.3917/g2000.332.0075.
- Laughrea, Sophie, Patrick Mundler, et Annie Royer. 2018. « Les coopératives alimentaires en circuits courts. Quelles motivations d’adhésion et d’engagement chez les agriculteurs ? » *RECMA* 2018/1 (347): 111-127.
- Le Monde, Anne Guillard. 2019. « Points de vente les plus fréquentés en circuits courts ». *[Online]*, janvier 26. https://www.lemonde.fr/planete/article/2019/01/26/les-circuits-courts-alimentaires-sont-un-moyen-de-reprendre-le-contrôle-sur-son-assiette_5414982_3244.html.
- Le Velly, Ronan. 2017. *Sociologie des systèmes alimentaires alternatifs: une promesse de différence*. Paris: Mines Paris Tech.
- Le Velly, Ronan, et Ivan Dufeu. 2016. « Alternative Food Networks as “Market Agencements”: Exploring Their Multiple Hybridities ». *Journal of Rural Studies* 43 (février): 173-182. doi:10.1016/j.jrurstud.2015.11.015.
- Le Velly, Ronan, Ivan Dufeu, et Laurent Le Grel. 2016. « Les systèmes alimentaires alternatifs peuvent-ils se développer commercialement sans perdre leur âme ? Analyse de trois agencements marchands ». *Économie rurale*, n° 356 (novembre): 31-45. doi:10.4000/economierurale.5046.
- Leach, Melissa, Johan Rockström, Paul Raskin, Ian Scoones, Andy C. Stirling, Adrian Smith, John Thompson, et al. 2012. « Transforming Innovation for Sustainability ». *Ecology and Society* 17 (2). doi:10.5751/ES-04933-170211.
- Lucas, Véronique, et Pierre Gasselin. 2018. « Gagner en autonomie grâce à la Cuma. Expériences d’éleveurs laitiers français à l’ère de la dérégulation et de l’agroécologie ». *Économie rurale*, n° 364 (juin): 73-89. doi:10.4000/economierurale.5554.
- Maréchal, Kevin, éd. 2012. *The economics of climate change and the change of climate in economics*. New York, NY: Routledge.
- Maréchal, Kevin, Lou Plateau, et Laurence Holzemer. 2019. « La durabilité des circuits courts, une question d’échelle ? L’importance de court-circuiter les schémas classiques d’analyse ». *Économie rurale*, n° 367 (mars): 45-60. doi:10.4000/economierurale.6487.

- Mertens, Sybille, et Michel Marée. 2002. *Contours et statistiques du non-marchand en Belgique*. Liège: Liège : Editions de l'Université de Liège.
- Mundler, Patrick, et Sophie Laughrea. 2016. « Les bénéfices des circuits alimentaires de proximité. Une revue critique de la littérature ». In *Alimentation et proximités. Jeux d'acteurs et territoires*, Educagri. Transversales.
- Mundler, Patrick, et Lucas Rumpus. 2012. « The Energy Efficiency of Local Food Systems: A Comparison between Different Modes of Distribution ». *Food Policy* 37 (6): 609-615. doi:10.1016/j.foodpol.2012.07.006.
- Mundler, Patrick, et Fabien Valorge. 2015. *Ateliers de transformation collectifs: Enjeux et outils pour réussir*. <http://sbiproxy.uqac.ca/login?url=http://international.scholarvox.com/book/88831565>.
- Plateau, Lou, Laurence Holzemer, Thiago Nyssens, et Kevin Maréchal. 2016. *Analyse Dynamique de la Durabilité vécue et mise en Oeuvre par les acteurs des Circuits Courts*. Bruxelles: CEESE-ULB.
- Plateau, Lou, Kevin Maréchal, et Laurence Holzemer. 2016. *La structuration des filières. Analyse dynamique de la durabilité vécue et mise en œuvre par les acteurs des circuits courts*. CEESE-ULB.
- Ploeg, Jan Douwe van der. 2008. *The new peasantries: struggles for autonomy and sustainability in an era of empire and globalization*. London ; Sterling, VA: Earthscan.
- Ploeg, Jan Douwe van der, Agnès El Kaïm, Paul Nicholson, et Olivier De Schutter. 2014. *Les paysans du XXIe siècle mouvements de repaysanisation dans l'Europe d'aujourd'hui*. Paris: C.L. Mayer.
- Praly, Cécile, Carole Chazoule, Claire Delfosse, et Patrick Mundler. 2014. « Les circuits de proximité, cadre d'analyse de la relocalisation des circuits alimentaires ». *Géographie, économie, société* 16 (4): 455-478. doi:10.3166/ges.16.455-478.
- Richez-Battesti, Nadine, Francesca Petrella, et Delphine Vallade. 2012. « L'innovation sociale, une notion aux usages pluriels : Quels enjeux et défis pour l'analyse ? » *Innovations* 38 (2): 15-36. doi:10.3917/inno.038.0015.
- Rossi, Adanella. 2017. « Beyond Food Provisioning: The Transformative Potential of Grassroots Innovation around Food ». *Agriculture* 7 (1): 6. doi:10.3390/agriculture7010006.
- RTBF, La Première. 2018. « Le circuit-court est-il une alternative à l'agriculture intensive ? » *Débats Première*. https://www.rtb.be/info/societe/detail_le-circuit-court-est-il-une-alternative-a-l-agriculture-intensive?id=9981526.
- Saïlles, Séverine, et Marie Poisson. 2012. « À chaque collectif de producteurs sa recette ». In *Au plus près de l'assiette*, 117-137. Sciences en partage. Versailles: Editions Quæ. doi:10.3917/quæ.prige.2012.01.0117.
- Schot, Johan, et Frank W. Geels. 2008. « Strategic Niche Management and Sustainable Innovation Journeys: Theory, Findings, Research Agenda, and Policy ». *Technology Analysis & Strategic Management* 20 (5): 537-554. doi:10.1080/09537320802292651.
- Seyfang, Gill, et Noel Longhurst. 2016. « What Influences the Diffusion of Grassroots Innovations for Sustainability? Investigating Community Currency Niches ». *Technology Analysis & Strategic Management* 28 (1): 1-23. doi:10.1080/09537325.2015.1063603.

- Seyfang, Gill, et Adrian Smith. 2007. « Grassroots Innovations for Sustainable Development: Towards a New Research and Policy Agenda ». *Environmental Politics* 16 (4): 584-603. doi:10.1080/09644010701419121.
- Smith, Adrian, Mariano Fressoli, et Hernán Thomas. 2014. « Grassroots Innovation Movements: Challenges and Contributions ». *Journal of Cleaner Production* 63 (janvier): 114-124. doi:10.1016/j.jclepro.2012.12.025.
- Smith, Adrian, et Rob Raven. 2012. « What Is Protective Space? Reconsidering Niches in Transitions to Sustainability ». *Research Policy* 41 (6): 1025-1036. doi:10.1016/j.respol.2011.12.012.
- Smith, Adrian, Jan-Peter Voß, et John Grin. 2010. « Innovation Studies and Sustainability Transitions: The Allure of the Multi-Level Perspective and Its Challenges ». *Research Policy* 39 (4): 435-448. doi:10.1016/j.respol.2010.01.023.
- Smith et al. 2014. « 2014: Agriculture, Forestry and Other Land Use (AFOLU). » In *Climate Change 2014: Mitigation of Climate Change. Contribution of Working Group III to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, Cambridge University Press. Cambridge, United Kingdom and New York, NY, USA.
- Tregear, Angela. 2011. « Progressing Knowledge in Alternative and Local Food Networks: Critical Reflections and a Research Agenda ». *Journal of Rural Studies* 27 (4): 419-430. doi:10.1016/j.jrurstud.2011.06.003.